

**Commission de la formation et de la vie universitaire
Séance du 25 septembre 2018**

Délibération n°3

**Portant approbation de la création du DU Formation de Professeur des écoles,
des DU Formation des professeurs des collèges et lycées (19 parcours)
et du DU Formation de Conseiller principal d'éducation**

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L712-6-1,

Vu le conseil d'école de l'Espé du 18 juin 2018,

Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,

Considérant que la formation des professeurs des écoles, des professeurs des lycées et collèges et des conseillers principaux est organisée autour des masters MEEF mentions 1, 2 et 3 respectivement,

Considérant qu'il existe des exceptions à ce principe concernant les lauréats des concours déjà titulaires d'un master, les parents de trois enfants ou les sportifs de haut niveau,

Considérant que pour ces catégories de stagiaires sont mis en place des parcours adaptés de formation,

Considérant que, dans l'académie de Versailles, ces parcours adaptés consistent à suivre les enseignements du master MEEF correspondant avec des dispenses prenant en compte les acquis antérieurs,

Considérant que ces études étaient jusqu'à présent sanctionnées par une simple attestation d'études universitaires (AEU),

Considérant que, sur demande du ministère appuyée par le recteur, l'Espé de l'académie de Versailles a décidé de demander aux universités partenaires la création de diplômes universitaires (DU) sanctionnant cette formation,

Considérant que l'UCP a ainsi créé des DU qui se substituent aux attestations d'études universitaires,

Considérant que ces DU proposeront une évaluation par compétences professionnelles préfigurant ainsi l'évolution du master lui-même,

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

Vote

Nombre de membres en exercice : 32	Pour : 18
Nombre de membres présents : 13	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 5	Abstention : 0
Membres absents et non représentés : 14	Non-participation : 0

Article 1^{er} : approuve la création du DU Formation de Professeur des écoles, des DU Formation des professeurs des collèges et lycées (19 parcours) et du DU Formation de Conseiller principal d'éducation.

Article 2 : approuve la mise en place de ces DU à compter de la présente année universitaire.

Article dernier : La présente délibération sera transmise au Recteur de l'académie de Versailles et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de la commission
de la formation et de la vie universitaire,



Patrick COURILLEAU

Transmis au rectorat le : 14 décembre 2018
Publié le : 14 février 2019